

DEPARTEMENT 22/6/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

93/1221 du 3/12/1983
// SECRET N° 93/1221/LE. D.S. D.T. ST. P3
portant inscription au tableau d'avancement
de l'année 1981 des professeurs de Lycée des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo et dressant la liste
des fonctionnaires de ces mêmes cadres
avancé à l'ancienneté à trois (3) ans.

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/PE- du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/PE du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret 62/130/LE du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/LE du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/PE du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A ;
(/u le décret 65/170/PE-LE du 25.6.65 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/15 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/64 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret
80/64 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative
en date du 17 Juin 1983.

// (-) E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er: Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

CLASSE 2° ECHELON:

A 2 ans :

- BALENZA Etienne en Sec à Brazzaville
- BANGOU Eugène en Sec à Brazzaville
- BECULONGA Frisco Languerite en Sec à Brazzaville
- FULC Gabriel en Sec à Brazzaville
- GANDA pierre en Sec à Brazzaville
- GUIENDE Justin en Sec à Brazzaville
- IAVOUNGOU LAKIYA née NTOUNI Julianne en Sec à Brazzaville
- NGOUANOU Jean Firmin en Sec à Brazzaville
- NGAYOU Gaston en Sec à Brazzaville
- NKCUEFI ITIO Norbert en Sec à Brazzaville
- WALBI née NTOUNI Charlotte en Sec à Brazzaville
- AHYEE AICKOL Jean Patrick en Sec à Brazzaville
- EBENDA Théodore en Sec à Gambia
- BARIKA Jean Claude en Sec à Makoua
- KOUBAKUENDA Henriette en Sec à B/ville
- LABANZA Michel en Sec à B/ville
- IALONGA Rodé en Sec à B/ville
- LISSABA née VOULLA Martine en Sec à B/ville
- NGALICU née NZENGOLIC Germaine en Sec à B/ville
- NSANA Daniel en Sec à B/ville
- TOATY Marcel en Sec à B/ville
- PANDZOU Pierre en Sec à Pte-Noire
- PONGUI MAYEL Grégoire en Sec à B/ville
- IAKALA Jean Pierre en Sec à Loubomo
- LISSONZA Rigobert en Sec à Makoua
- TCHISSISSA Guy Raphaël en Sec à Makoua
- ELEBA Adolphe en Sec à B/ville
- SEKANGUE Guillaume en Sec à B/ville

A 30 Mois :

- BINIAKOUNGU Antoine en Sec à B/ville
- BITER Raymond en Sec à B/ville
- boukongou Adolphe en Sec à B/ville
- ETSIC Edouard en Sec à B/ville
- ESSIE Bruno en Sec à B/ville
- LEBILA Michel en Sec à B/ville
- LAKIYA DONGO Jean Fidèle en Sec à B/ville
- LENGA Marcel en Sec à B/ville
- LOEBA Alphonse Chérubin en Sec à B/ville
- NZAILOUAK Isabelle Thomas en Sec à B/ville
- CKOKO Gisèle en Sec à B/ville
- PIERE Jean en Sec à Pte-Noire
- KOUSSELISSA Jean Baptiste en Sec à Pte-Noire

CLASSE 3° ECHELON :

A 2 ans :

- BABA Alphonse en Sec à B/ville
 - EKADA Pascal en Sec à Loubomo
 - KOUENIC Philippe en Sec à B/ville
 - LOUBA Raphaël en Sec à Pte-Noire
 - MICKAU Felix René en Service à B/ville
 - MUYENDI André en Sec à Loubomo
 - NSNDE Michel en Sec à Loubomo
 - MASSIDI Germain en Sec à B/ville
 - NIBOUNOU Prosper en Service à B/ville
 - KANA Prosper en Sec à B/ville
-

Pour le 3° ECHÉLON (SUITE)

A 3 ANS :

- NTI-INDUADU Felix en Sec à E/ville
- TIADA Draz Alfred en Sec à E/ville
- IARA en Sec à E/ville
- IFT-NGUVA Valère en Sec à E/ville

Pour le 4° ECHÉLON :

A 2 ANS :

- IASSENGE Jean en Sec à E/ville

A 3 ANS :

- HLLAT Hilaire Rufin en Sec à E/ville
- NDUMA née IASSANILA NGAMU Elisabeth en Sec à E/ville

Pour le 5° ECHÉLON :

A 2 ANS :

- GAILL Edouard en Sec à E/ville
- INLANDU née IAZANIDILA Hélène en Sec à E/ville
- IALUUEI SABA IAKANI en Sec à E/ville
- MOUSSANZALI David en Sec à E/ville

Pour le 6° ECHÉLON A 2 ANS :

- GANGA Celestin en Sec à E/ville

Pour le 7° ECHÉLON :

A 2 ANS :

- IKILA KINZURIZI Justin en Sec à Euba

ARTICLE 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans.

Pour le 2° ECHÉLON :

- GILA Nasseu en Sec à E/ville
- IKILA Emile en Sec à E/ville
- ~~DIASS NDIKA Jean-Félix-Alphonse en Sec à E/ville~~
- GOULANTELE Dartin en Sec à E/ville
- IASSAFA Jean Edouard en Sec à E/ville
- SALDA Joseph Marie en Sec à E/ville
- IAKEN Celestin en Sec à E/ville

.....

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

Brazzaville, le 3 Décembre 1963

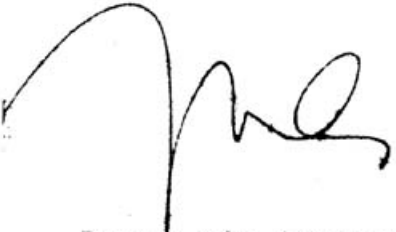
LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

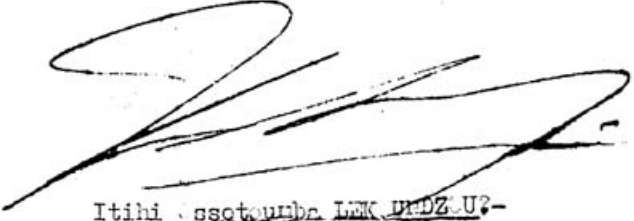

Antoine NDIINGA


Colonel Louis SYLVAIN

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

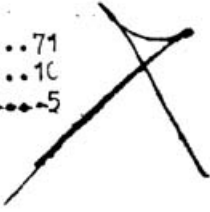
LE MINISTRE DES FINANCES


Bernard C. D. LATSI NA


Itihé Assotouba LEKOU

AFFILIATIONS :

MEMBERS/DIAA.....71
B/COURRIER.....10
JURFC.....5



DPAA. (F. A. 22/6/83)
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

03/1228 du 3/12/1983
//) DECRET N° /MIN. EGAS. IAA. SP. F3
portant promotion des professeurs de Lycée
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année
1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/8 du 13.11.81 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u l'arrêté n° 2 87/ET du 21.6.58 fixant le règlement
sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 61/165/ET du 22.5.61 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret 62/13/ET du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/ET du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/ET du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A ;
(/u le décret 65/17/ET du 25.6.65 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/17 du 31.12.71 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 1.4.79 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 81/64 du 28.12.81 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/16 du 26.1.81 au décret
81/64 du 28.12.81 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret 81/17 du 26.1.81 relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 81/63 du 27.12.81 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/32 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1227 /MIN. EGAS. IAA. SP. F3
du 3/12/83 portant inscription au tableau d'avancement de
l'année 1981 des professeurs de Lycée des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la Républi-
que Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de
ces mêmes cadres ayant droit à l'ancienneté à trois (3) ans.

//) E C R E T

...../.....

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1981, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent, ACC : néant.

AU 2^e ECHELON :

- BALENZA Etienne I/C du 1.7.81 en Sec à E/ville
- BANGU Eugène I/C du 1.10.81 en Sec à E/ville
- BOUNGUA Trison Marguerite I/C du 2.9.81 en Sec à E/ville
- FLE Gabriel I/C du 1.10.81 en Sec à E/ville
- GAREM Pierre I/C du 2.10.81 en Sec à E/ville
- GUINLE Justin I/C du 5.10.81 en Sec à E/ville
- HAVONGU MAKAYA née NTULA Juliette I/C du 25.9.81 en Sec à D/ville
- ~~NGUYEN NGUYEN~~ ~~I/C du 1.10.81 en Sec à E/ville~~
- NGUANGU Jean Firmin I/C du 1.10.81 en Sec à D/ville
- NGAYU Gaston I/C du 26.11.81 en Sec à D/ville
- NGUYERI LFI Norbert I/C du 1.10.81 en Sec à D/ville
- WABDI née NTUNTA Charlotte I/C du 25.3.81 en Sec à D/ville
- AHYEE ALI K E Jean Patrick I/C du 1.10.81 en Sec à E/ville
- EFENLA Théodore I/C du 2.10.81 en Sec à Gambona
- BARAKA Jean Claude I/C du 17.1.81 en Service à Iakoua
- KUDAKUENLA Henriette I/C du 9.10.81 en Service à Brazzaville
- LADANZA Michel I/C du 6.11.81 en Sec à E/ville
- LALINGA Rose I/C du 2.10.81 en Sec à E/ville
- MASSALA née VOUALA Martine I/C du 1.11.81 en Sec à E/ville
- NGALIMU née NZENG L. Germaine I/C 2.1.81 en Sec à D/ville
- NSANA Daniel I/C du 2.1.81 en Sec à E/ville
- PATY Marcel I/C du 2.1.81 en Sec à E/ville
- PANEZU Pierre I/C du 23.1.81 en Sec à Pto-Moire
- PONGUI IAYDA Grégoire I/C du 2.10.81 en Sec à E/ville
- TAKALA Jean Pierre I/C du 7.11.81 en Sec à Loubom.
- LISSANZA Rigobert I/C du 17.11.81 en Sec à Iakoua
- TCHISSISSA Guy Raphaël I/C du 17.11.81 en Sec à Iakoua
- ELEMU Adolphe I/C du 1.6.81 en Sec à E/ville
- SIKANGUE Guillaume I/C du 23.11.81 en Sec à E/ville

AU 3^e ECHELON :

- BADE Alphonse I/C du 7.5.81 en Sec à E/ville
- BEGEM Pascal I/C du 26.5.81 en Sec à Loubom
- KUTELA Philippe I/C du 26.5.81 en Sec à E/ville
- LUBAMA Raphaël I/C du 16.5.81 en Sec à Pto-Noire
- MICKAU Félix René I/C du 16.5.81 en Sec à E/ville
- MUYENDI André I/C du 6.5.81 en Sec à Loubom
- NSANLE Michel I/C du 3.5.81 en Sec à Loubom
- NTI-LIQUADU Félix I/C du 16.11.81 en Sec à E/ville
- TIADA Braz Alfred I/C du 16.11.81 en Sec à E/ville
- MASSIDI Germain I/C du 4.1.81 en Sec à E/ville
- NLEUNU Prosper I/C du 11.10.81 en Sec à E/ville
- JKANA Prosper I/C du 26.5.81 en Sec à E/ville
- IDARA I/C du 2.11.81 en Sec à E/ville

AU 4^e ECHELON :

- LASSINGO Jean I/C du 1.1.81 en Sec à E/ville

AU 5^e ECHELON :

- GAILFI Edouard I/C du 14.9.81 en Sec à E/ville
- LILANU née BAZABELE Hélène I/C du 19.9.81 en Sec à E/ville
- KALAMBI SAMA TAKAM I/C du 3.10.81 en Sec à E/ville
- LUSSANZALI David I/C du 6.1.81 en Sec à E/ville

.../.....

AU 6° DECRET N° :

- GANCA Celestin

I/C du 21.12.81 en Sec à D/ville

AU 3° DECRET N° :

- LIK LE KINSURZI Justin

I/C du 3.12.81 en Sec à Cuba

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

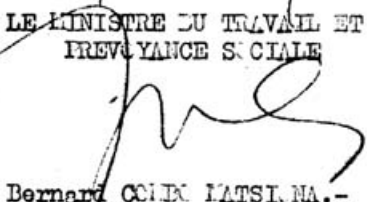
Brazzaville, le 30 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

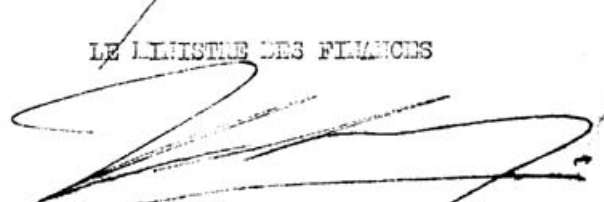

Antoine NOUNGA CIA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COLEK IATSI NA


Colonel Louis SYLVAIN-COIA

LE MINISTRE DES FINANCES


Itihi Assotoumba LIK IREZ U

AMPLIATIONS :

LEN.....2
DGAS.....2
DFAA.....2
DFF.....50
DGB.....2
DCF.....2
TRESOR.....2
D/SOLDE.....5
D/COURRIER.....10
JCRFC.....5
INTERESSES.....48
DOSSIERS/DFAA.....50

